



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 8 CONSTRUIRE, AGRANDIR OU MODIFIER UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE, UN LIEU D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES OU D'ENGRAIS DE FERME

Réf : Règlement 2013-111, article 6.5.8

PROCESSUS À SUIVRE

- Suivre **chacune des dix (10) étapes** du présent formulaire.
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 9**, au comptoir de la réception de la Mairie située au 183, rue des Anges, Oka, J0N 1E0.
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **50 \$**.
- Prévoir de défrayer en plus, un montant de **0,25 \$** par mètre carré de superficie de bâtiment au sol pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment agricole, le cas échéant.
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera délivré.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :

Numéro de lot :

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone : () - () - () -

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ? Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone : () - () - () -

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ? Oui Non

Même que le propriétaire ? Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone : () - () - () -

No. de RBQ :

5. ÉCHÉANCIER ET COÛT DES TRAVAUX

Début des travaux le :

Fin des travaux le :

Coût approximatif des travaux :

\$

6. NATURE DES TRAVAUX

Installation d'élevage	Lieu d'entreposage des déjections animales	Lieu d'entreposage d'engrais de ferme
Construire <input type="checkbox"/>	Construire <input type="checkbox"/>	Construire <input type="checkbox"/>
Agrandir <input type="checkbox"/>	Agrandir <input type="checkbox"/>	Agrandir <input type="checkbox"/>
Modifier <input type="checkbox"/>	Modifier <input type="checkbox"/>	Modifier <input type="checkbox"/>



Municipalité d'Oka

FORMULAIRE 8

CONSTRUIRE, AGRANDIR OU MODIFIER UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE, UN LIEU D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES OU D'ENGRAIS DE FERME

Réf : Règlement 2013-111, article 6.5.8

7. DESCRIPTION DE L'USAGE EXISTANT OU PROJETÉ DU BÂTIMENT

8. DESCRIPTION DES TRAVAUX

9. LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire.
- deux copies du plan projet d'implantation, à l'échelle, pour un rayon de 1 kilomètre et illustrant les éléments suivants :
 - a) les autres unités d'élevage incluant une description sommaire de ces dernières;
 - b) le périmètre d'urbanisation;
 - c) les immeubles utilisés à des fins autres que l'agriculture. Pour chacun de ces immeubles, le plan doit décrire l'usage principal qui est fait de l'immeuble concerné;
 - d) la localisation de l'ensemble des immeubles protégés.
- Deux copies des plans et devis de construction à l'échelle.
- Une description de l'installation d'élevage comprenant :
 - a) le nombre d'unités animales total à la fin de l'élevage;
 - b) le volume calculé des déjections animales;
 - c) le nombre et le poids des animaux de chaque catégorie à la fin de l'élevage;
 - d) la charge d'odeur associée à chaque espèce d'animal;
 - e) l'équipement d'entreposage des engrais de ferme incluant la capacité d'entreposage, le type de toiture et de ventilation;
 - f) le mode de gestion des engrais de ferme;
 - g) le mode d'épandage des engrais de ferme;
 - h) la localisation de tous les sites d'épandage des engrais de ferme.

Le plan projet d'implantation doit être réalisé par un professionnel en la matière lorsque les cas suivants sont rencontrés :

1. la construction d'une nouvelle installation d'élevage;
2. l'agrandissement ou la modification d'une installation d'élevage lorsque le nombre d'unités animales est augmenté de plus de 75 unités.

10. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 479-8333 aux postes 234 ou 226.